

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Monsieur Philippe PIEREUSE, Directeur
Direction des Monuments et des Sites –
A.A.T.L.
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : JFL/2264-0007/11/2011-229PU
N/Réf. : AVL/CC/SBK-2.32/s.523
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : SCHAERBEEK. Place Colignon. Hôtel Communal. Réaménagement de la partie arrière du rez-de-chaussée. Nouveaux plans concernant les rampes PMR.
Demande d'avis de principe
(Gestionnaire du dossier : Jean-François Loxhay)

En réponse à votre lettre du 5 septembre 2012 sous référence, reçue le 6 septembre nous vous communiquons ***l'avis de principe*** émis par notre Assemblée, en séance du 12 septembre 2012 concernant les nouvelles propositions pour les rampes PMR.

Pour rappel, en séance du 18 juillet dernier, la CRMS a été amenée à rendre un avis de principe global sur les réaménagements prévus à l'arrière du rez-de-chaussée de la maison communale de Schaerbeek dans le cadre de l'aménagement d'un service de police et un service population dans cette partie du bâtiment.

Parmi les points pour lesquels elle avait demandé de poursuivre l'étude figuraient les rampes PMR extérieures dont l'impact sur la façade arrière classée ne sera pas négligeable.

Bien qu'il aurait été souhaitable que ces éléments purement fonctionnels fassent l'objet d'un traitement plus architectural par rapport au monument classé, les contraintes budgétaires du projet n'ont probablement pas permis pas une approche de cette nature. En découle inévitablement l'impression d'une solution « greffée » sur la façade monumentale et empiétant sur l'espace public plutôt qu'un dispositif réellement intégré à celle-ci et aux abords.

Dans ce cadre et à l'examen des nouveaux plans fournis, on constate que les rampes d'accès métalliques proposées ont un dessin simple, épuré et léger qui est globalement acceptable et la CRMS en approuve le principe.

Elle observe toutefois l'étroitesse du palier de réception (le virage à 90° en chaise roulante ne sera pas évident) et l'absence de traitement de l'espace résiduel entre la rampe et le bâtiment, ce qui ne manquera pas d'entraîner des problèmes de gestion (incivilité, nid à déchets, etc.).

D'autre part, le contreventement du garde-corps semble insuffisant en regard de la légèreté du dessin et du matériau envisagé. Cet aspect devra être vérifié.

Par ailleurs, il faudra veiller à ce que la plinthe prévue le long des rampes soit d'une hauteur suffisante pour jouer adéquatement son rôle de garde-fou.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie à : - A.A.T.L. – D.M.S. : M. J.-Fr. Loxhay
- AAA Alliage Architectes Associés, MM S. Goerge et O. Hendoux, boulevard Général Wahis, 37 – 1030 Bruxelles
- Commune de Schaerbeek, Mme C. Jodogne, Bourgmestre